

Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 13 février 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 2 p. (370r, 371r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 13 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51831>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Courtépée, Pierre-Félix \(1815-1893\)](#)

Lieu de destination 13, rue de Buci, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Courtépée du 11 février 1886. Il fait l'historique de leurs relations épistolaires depuis 1878 pour lui montrer qu'il n'a gardé aucun manuscrit de lui.

Notes

- La lettre de Pierre-Félix Courtépée à Godin du 11 février 1886, à laquelle répond Godin, est conservée au Cnam dans la correspondance passive de Godin (FG 33 (1) b, 189-196).
- Godin fait référence à ses lettres à Pierre-Félix Courtépée du 20 décembre 1882 (Cnam FG 15 (22)) et du 2 février 1884 (Cnam FG 15 (23)).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Administration et édition du journal *Le Devoir*](#)

Œuvres citées Courtépée (Pierre-Félix), « L'unité de la vie passée, présente et future ou l'immortalité individuelle et collective », *Le Devoir*, t. 6, n° 223, 17 décembre 1882, p. 796-798. [En ligne :

<https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.6/797/100/836/0/0>, consulté le 18 août 2023]

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
13 février 1886

cher Monsieur Courtépée

Je viens de recevoir votre
lettre du 11^{er} et j'ai lu avec la
plus grande sympathie les
observations qu'elle renferme.

Je suis toujours heureux de
constater la communion
de vues qui existe entre nous,
mais elle n'est pas complète, cela
tient surtout à la différence
de nos situations dans la vie.

— J'éprouve le besoin de rec-
tifier une erreur de mémoire
en ce qui concerne nos rela-
tions, et ce qui s'est passé

en 1878. À cette époque
je n'avais pas l'honneur
de vous connaître. J'ai
simplement répondu à
une invitation faite par
M. Faurety dans la Religion
laïque, invitation par laquelle
il demandait à ses lecteurs
de présenter leurs observa-
tions concernant le projet
de caisse nationale d'assis-
tance des travailleurs de M.
Court.

J'ai répondu dans le
Démocrate; et si vous recherchez
à ces articles, vous verrez que
mes observations se rattachent
rien de hostile au projet; elles
m'ont particulièrement

donné l'occasion d'exposer
le fonctionnement des sociétés
mutuelles aux Femalistes; ce
qui avait à mes yeux le
merite d'un fait accompli.

Quant aux manuscrits
que vous m'avez, plus tard,
personnellement adressés, ce
n'est qu'en juin 1862 que
j'ai reçu de vous un premier
manuscrit intitulé : L'Unité
de la vie. Je l'ai publié dans
le Dernier et vous l'ai ensuite
retourné en entier le 20 décembre
1862.

Le 19 janvier 1863, vous m'avez
envoyé un deuxième manuscrit
intitulé : Un nouveau parti.
Je vous m'ai exprimé mon sen-
timent le 27 du même mois et

le 2 février 1864 je vous
l'ai retourné en un paquet
recommandé et vous m'en
avez immédiatement accusé
réception en parfait état.

Je n'ai donc rien conservé
des manuscrits que vous
m'avez envoyés et je tiens
essentiellement à ce que
vous nous pénétriez bien
que il en est ainsi.

Veuillez agréer, cher
Monsieur, l'assurance de
mes meilleurs sentiments.